



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 09/04/2024  
Reçu en préfecture le 09/04/2024  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20240408-D\_2024\_3\_11-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2024\_3\_11

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 26 Mars 2024

Présents : 25

**Titulaires** : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Renoncement à la  
convention Espaces Naturels  
Sensibles avec le Département**

**Pouvoirs** :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard  
Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette  
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur BONNET Franck

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane RAYNARD

M. Joël FOURNIER rappelle la nouvelle organisation de la compétence Natura 2000 sur le territoire de la communauté de communes décidée par la Région avec pour structure porteuse le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche au 1er janvier 2024.

Considérant que l'animation des espaces naturels sensibles était jusqu'alors portée par la communauté de communes et étroitement attachée à Natura 2000, il propose à l'assemblée de renoncer au Contrat Atout Nature 2023-2026 qui nous lie avec le Département.

La décision est mise au vote.

**En conséquence, le Conseil communautaire, à l'unanimité, des membres présents et représentés, DECIDE de renoncer à la convention Espaces Naturels Sensibles avec le Département « Contrat Atout Nature 2023-2026 », DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20240408-D\_2024\_3\_11-DE



Emis le 08/04/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le